



SEIGNOSSE

DECISION n°40296 COM/2024 n°58

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU la délibération du Conseil Municipal n°06-2024 du Conseil municipal du 12 février 2024, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 15 février 2024, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de fixer, dans la limite déterminée par le conseil municipal soit 30 000 € maximum, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les tarifs des cimetières de Seignosse suite notamment à l'extension faite et à l'évolution des prix d'achats.

DECIDE :

Article 1 – De fixer les tarifs des cimetières de Seignosse comme suit :

	Cimetière 1 (ancien cimetière)	Durée	Tarif
Pleine terre <i>Achats et renouvellements</i>	Tombe pleine terre 1 place	15 ans	120 €
Concessions hors caveaux <i>Achats et renouvellements</i>	Concession pour caveau 2 places (environ 3m ²)	30 ans	180 €
	Concession pour caveau 4 places (environ 5 m ²)	30 ans	300 €
	Concession pour caveau 6 places (environ 6 m ²)	30 ans	360 €

	Cimetière 2 (nouveau cimetière)	Durée	Tarif
Pleine terre <i>Achats et renouvellements</i>	Tombe pleine terre 1 place	15 ans	120 €
Concessions hors caveaux <i>Achats et renouvellements</i>	Concession pour caveau 2 places (environ 3m ²)	30 ans	180 €
	Concession pour caveau 4 places (environ 5 m ²)	30 ans	300 €
	Concession pour caveau 6 places (environ 6 m ²)	30 ans	360 €
Caveaux	Caveau 2 places	30 ans	3 200 €
	Caveau 4 places	30 ans	4 500 €
	Caveau 6 places	30 ans	4 900 €
	Caveau provisoire	7 premiers jours	Gratuit
jours suivants et maximum 1 mois		20 €/jour	
Colombarium	Case colombarium (2 urnes maximum de 20 cm de diam)	15 ans	920 €



	Cimetière 3 (extension)	Durée	Tarif
Pleine terre <i>Achats et renouvellements</i>	Tombe pleine terre 1 place	15 ans	120 €
Concessions hors caveaux <i>Achats et renouvellements</i>	Concession pour caveau 2 places (environ 3m ²)	30 ans	180 €
	Concession pour caveau 4 places (environ 5 m ²)	30 ans	300 €
	Concession pour caveau 6 places (environ 6 m ²)	30 ans	360 €
	Concession pour caverne	15 ans	120 €
Caveaux	Caveau 2 places	30 ans	3 200 €
	Caveau 4 places	30 ans	4 500 €
	Caveau 6 places	30 ans	4 900 €
Colombarium	Case colombarium (2 urnes maximum de 20 cm de diam)	15 ans	920 €
Caverne	Caverne (4 urnes maximum de 18 cm de diam)	15 ans	980 €
Jardin du souvenir	Dispersion des cendres au jardin du souvenir	5 ans	25 €
	Plaque au jardin du souvenir	5 ans	150 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax et à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 18 novembre 2024

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

Pierre PECASTAINGS,
Maire de Seignosse



Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.